

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF YOUTH AND FAMILY JUDGES AND MAGISTRATES
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE
ASOCIACION INTERNACIONAL DE MAGISTRADOS DE LA JUVENTUD Y DE LA FAMILIA

CHRONICLE

CHRONIQUE

CRÓNICA

Editorial Board : Dr Willie McCarney (Ireland), Editor-in-Chief; Judge Oscar D'Amours (Canada); Judge Jacob van der Goes (Holland); Judge Gabriela Ureta (Chile); Atilio Alvarez (Argentina); Dra. Mónica Vazquez Larsson (Argentina); Prof. Jean Trépanier (Canada). Secretariat: Judge Corinne Dettmeyer-Vermeulen, Mesdagstraat 63, 2569 XV, Den Haag, Holland

ÉDITORIAL

Chers Collègues,

Cette fois, j'ai décidé de me passer d'un éditorial pour la Chronique : j'ai cru plus approprié de vous transmettre le discours que j'ai prononcé lors de mon acceptation, après l'élection, du poste de Président de cette grande Association. Je voulais vous mettre au courant de mes réflexions et de mes souhaits pour les quatre ans à venir. Je considère la Chronique comme le meilleur moyen de vous présenter ces informations. Mes projets ont été approuvés par l'Assemblée Générale, mais beaucoup d'entre vous étiez empêchés d'être présents par des circonstances indépendantes de votre volonté. Je souhaite vous informer de mes intentions.

Vous verrez à partir des plans résumés ci-dessus qu'il reste beaucoup de travail. Les objectifs que j'ai prévus ne sont pas tous atteignables avec notre dépendance actuelle du soutien bénévole. Un appui de secrétariat professionnel est indispensable. Dans ce but, une priorité urgente pour le nouveau Bureau consiste à établir un secrétariat permanent et à assurer une source permanente de financement. Il paraît probable que pour ce faire, nous devons former des partenariats avec plusieurs organisations.

Votre Bureau ne peut pas atteindre tout seul les objectifs que j'ai prévus, ni le Conseil, ni même le Comité Général. La réussite ne viendra que lorsque tous les membres de l'Association s'engageront dans ses activités. Pour ma part, j'ai l'intention de travailler énergiquement à votre service au fil des quatre ans à venir. Ce que je vous demande, c'est un engagement de votre part envers l'Association. Je vous demande de travailler avec moi. Ensemble nous pouvons faire en sorte que cette grande Association ait un succès de plus en plus éclatant. J'attends avec plaisir de travailler avec vous.

Toute personne désireuse de me contacter peut me joindre à l'adresse suivante:

Dr Willie McCarney, OBE, JP,
"St. Martin" , 175, Andersonstown Rd., Belfast BT11 9EA, Irlande du Nord.
Tél : +44 28 9061 5164; Fax : +44 28 9061 8374;
E-mail : w.mccarney@btconnect.com

Willie McCarney

**Dr Willie McCarney, OBE, JP, Magistrat Bénévole
Tribunal de la Jeunesse et Tribunal d'Affaires Familiales, Belfast**

Chers Collègues,

C'est avec une grande humilité et avec un grand orgueil que j'accepte le symbole officiel de la Présidence de notre Association.

Je l'accepte avec humilité parce que, en tant que magistrat bénévole, je viens des rangs les plus bas de l'établissement judiciaire. Mes prédécesseurs ont été des juges de grande renommée, non seulement dans leurs propres pays, mais aussi sur le plan international. La lignée distinguée va des deux premiers Présidents - Henri Rollet de France, élu de façon informelle en 1928 et Paul Wets de Belgique, élu lors du premier Congrès à Bruxelles en 1930. Nous avons l'honneur d'avoir quatre de nos Présidents distingués plus récents avec nous à ce Congrès - Horst Schüller-Springorum d'Allemagne, André Dunant de Suisse, Jean Zermatten, également de Suisse et, bien entendu, Lucien Beaulieu du Canada qui vient de me confier la bonne garde du symbole de la Présidence pour les quatre années à venir. J'ai eu l'honneur de travailler avec tous ces quatre ex Présidents et j'espère que j'ai appris quelque chose à force d'avoir travaillé avec eux.

J'accepte ce symbole officiel avec fierté parce que c'est une grande organisation dont les origines remontent à 1911, quand les Tribunaux des Enfants ont organisé leur premier congrès international à Paris.

Ce médaillon a une signification particulière pour moi parce qu'il était un cadeau à l'Association du seul autre Magistrat Bénévole à devenir Président de l'Association, Clare Spurgin d'Angleterre, Présidente de 1966 à 1970. Clare a fait concevoir et fabriquer le médaillon pour le présenter à l'Association lors du Congrès à Oxford en 1974, à être porté comme emblème officiel par tous les futurs présidents. Gaston Fédou de France était le premier Président à le porter, ce qui avait une signification de plus, car si le concept et le dessin sont anglais, le symbole provient de l'histoire française.

Le symbole sur le médaillon est dérivé de la Main d'Ivoire célèbre exposée au Louvre. Les

rois de France au XII^e siècle le portaient dans la forme de sceptre pour symboliser leur rôle judiciaire. La main indiquait que toute personne accusée pouvait compter sur la protection judiciaire. Deux doigts de la main sont étendus vers le haut pour indiquer la bénédiction et le pardon, deux sont étendus vers le bas pour indiquer la justice. Pour une Association dont la plupart des membres sont des juges et des magistrats qui s'occupent de la jeunesse, je ne saurais penser à un emblème plus approprié.

De plus, puisque notre travail quotidien concerne les jeunes délinquants ou en danger, je ne saurais penser à des paroles plus appropriées que les paroles si simplement représentées sur notre emblème "bénédiction, merci et justice".

J'ai eu l'honneur de travailler avec Claire auprès du Conseil d'Administration de la Société Britannique des Tribunaux de la Jeunesse et de la Famille. Une dame d'une grande énergie et expertise, elle avait un grand amour envers l'Association Internationale et a fait partie de ses divers Comités pendant plus de 30 ans. Elle a exercé avec distinction la fonction de Présidente. Une Magistrat Bénévole qui est devenue ensuite une grande Présidente, elle représente une inspiration pour moi.

C'est avec fierté que je porterai ce médaillon de dessin et de fabrication magnifique. Il porte les noms de tous les personnages distingués qui m'ont précédé. Donc je n'oublierai aucun d'entre eux.

Quels sont mes espoirs et quelles sont mes attentes pour les quatre ans à venir?

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

1. Le rôle principal de l'AIMJF consiste à soutenir les juges et les magistrats dans l'application des lois en vigueur dans le cadre des conventions internationales et des lois nationales, au niveau fédéral et au niveau des états. Dans ce but, nous allons:

- a) Mettre l'accent sur le soutien, l'entretien, la formation et l'information des juges et des magistrats afin qu'ils puissent exercer leur fonction judiciaire comme il faut;
- b) Avancer le niveau d'enseignement juridique au niveau international par tous les moyens praticables, y compris les échanges entre juges, magistrats, professeurs en droit et les praticiens qui fournissent des services professionnels directement liés à la justice et à la protection de la jeunesse et de la famille, ainsi que des études avancées dans ces domaines.
2. L'AIMJF représente des efforts mondiaux de prendre en charge la protection de la jeunesse et de la famille. Dans ce but, nous allons:
- a) promouvoir l'administration de la justice et le maintien du respect de la loi, particulièrement en ce qui porte sur les enfants et leurs familles;
- b) promouvoir la protection des droits des enfants;
- c) faire répandre la connaissance des lois et des pratiques exerçant une influence sur les enfants et leurs familles dans les divers pays du monde;
- d) promouvoir le développement de la législation qui porte sur les enfants et leurs familles au niveau international;
- e) améliorer la connaissance et le développement du droit international et du droit comparé, surtout en ce qui concerne les enfants et leurs familles;
- f) promouvoir l'uniformité internationale dans ces domaines du droit;
- g) améliorer la compréhension et la bonne volonté au niveau international parmi tous ceux qui fournissent des services professionnels directement liés à la justice et la protection de la jeunesse et de la famille;
- h) aider et coopérer avec des organisations internationales, régionales ou autres ayant des objectifs cités ci-dessus.
3. À travers notre Comité de Recherches et de Développement, nous soutiendrons des recherches qui cherchent à identifier des programmes d'intervention qui mettront fin à la violence, aux mauvais traitements et à l'abandon des enfants, l'exploitation et la discrimination, et qui atténueront les effets sur les enfants de ces violations de leurs droits. Nous allons:
- a) identifier les bonnes pratiques, recueillir, rassembler et disséminer les informations, afin de permettre à tous de partager les connaissances de ceux dont on a repéré les bonnes pratiques;
- b) soutenir les approches innovatrices et fournir un point de vue international sur ce qui marche bien dans le domaine de la délinquance juvénile et la protection des enfants.
4. Nous allons mettre sur pied un réseau de communication pour:
- a) faciliter le partage des informations, des idées et des connaissances;
- b) faire mieux connaître les lois et les pratiques qui affectent les enfants et leurs familles dans les divers pays du monde;
- c) publier toutes les informations en ligne dans nos trois langues officielles, donnant ainsi à nos membres l'accès aux études, aux statistiques, aux thèses de recherche, aux meilleures pratiques et à toutes les autres informations pertinentes sur les questions relatives aux enfants, à la jeunesse et à la famille, ainsi que les lois modèles et les conseils pour rédiger et réviser les textes de loi;
- d) publier la Chronique en ligne en anglais, français et espagnol.
5. L'Association va continuer à:
- a) participer au travail des organismes divers du Conseil d'Europe (comités d'experts, comités parlementaires, etc.), à des événements organisés par le Secrétariat (réunions d'information générale, réunions sectorielles) et à des réunions de groupes d'ONG intéressées qui maintiennent des liens avec les secteurs correspondants du Secrétariat;
- b) participer au travail des organismes onusiens pertinents.
6. Les objectifs ci-dessus ne peuvent pas tous être atteints si on continue à dépendre, comme c'est le cas actuellement, du soutien bénévole. Un secrétariat professionnel est indispensable. Dans ce but, nous chercherons à:
- a) nous procurer un bureau permanent; et

- b) obtenir une source permanente de fonds.
7. Pour atteindre les objectifs énumérés, nous devons former des partenariats avec un certain nombre d'organisations. Je vous demande d'autoriser votre Conseil d'Administration à chercher à former des partenariats avec:
- a) l'UNICEF;
 - b) l'IDE;
 - c) d'autres groupes lorsque ce sera approprié.

Je suis un grand partisan du gouvernement décentralisé et j'essaierai de faire en sorte que les décisions régionales soient prises au niveau régional. J'ai l'intention de nommer des Coordinateurs régionaux. Ceux-ci auront la fonction de lien entre les Associations nationales et le Bureau. Les Coordinateurs régionaux soutiendront les Associations nationales pour identifier les besoins en ce qui concerne la formation et identifieront les experts au niveau national et international qui seront disponibles pour soutenir des programmes de formation judiciaire. Je vais parler des détails avec mes collègues, mais je vais chercher à mettre en œuvre ce programme le plus vite possible. Je cherche votre approbation pour exécuter ce programme.

Pour conclure, j'aimerais remercier notre Président sortant pour sa direction au cours des quatre dernières années. C'était une période particulièrement difficile pour lui. Il a dû faire face à un volume de travail important et parfois le stress a eu un impact négatif sur sa santé. En effet, il a été en congé maladie ces dernières semaines. C'est une indication de son engagement envers cette Association, car il est venu ignorant l'avis de son médecin, parce qu'il sentait devoir être ici. Nous apprécions ce qu'il a fait et nous l'en remercions. J'espère qu'il va se détendre un peu maintenant qu'il quitte la Présidence et qu'il prendra plus soin de sa santé.

J'aimerais remercier mes collègues du Bureau pour leur confiance en me choisissant comme candidat officiel pour le poste de Président. J'espère que je saurai être à la hauteur de leurs attentes et assurer une bonne gestion de l'Association pendant les quatre ans à venir.

Mais avant tout, j'aimerais vous remercier tous pour la confiance en moi dont vous avez fait preuve en m'élisant au poste de Président. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour assurer que votre confiance est bien placée. J'ai l'intention de m'engager totalement dans l'Association, pour vous servir le mieux possible. Je n'ai pas l'intention de maintenir le statu quo. À mon sens, la possibilité de rester immobile n'existe pas. Si nous n'avancions pas, nous revenons en arrière, car le monde avancera sans nous. Nous devons naviguer, parfois avec le vent derrière nous, parfois contre le vent. Mais nous devons naviguer et non pas nous laisser emporter par les vagues ou rester ancrés.

Votre Bureau n'arrivera pas tout seul à atteindre les objectifs que j'ai énumérés, ni le Conseil, ni même le Comité Général. Le succès ne viendra que lorsque tous les membres de l'Association participeront à ses activités. Je vous demande donc aussi de faire preuve d'engagement envers l'Association. Nous ne faisons pas partie de l'Association pour nos gains personnels. Nous ne sommes pas membres pour le prestige ou pour obtenir une promotion dans nos propres tribunaux. Nous sommes devenus membres de l'Association pour pouvoir aider les autres, et non pas pour nous aider nous-mêmes. Je vous rappelle les paroles de John F Kennedy - ne demandez pas ce que l'Association peut faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour l'Association.

Les paroles du Juge Gaston Fédou, au Congrès de Oxford en 1974, sont tout aussi pertinentes aujourd'hui que lorsqu'il les a prononcées:

"N'oublions jamais que nous n'existons pas pour nous-mêmes, mais pour les jeunes, pour leur épanouissement en tant qu'individus au sein de la famille et dans la société".

Dr Willie McCarney, Président

LA XVI^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE L'AIMJF

La XVI^e Assemblée Générale de l'AIMJF a eu lieu au Melbourne Convention Centre, Melbourne, Australie, lundi 28 octobre 2002 à 17h15. L'ordre du jour était comme suit:

1. Bienvenue du Président
2. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 4 novembre 1998 à Buenos Aires, Argentine.
3. Rapport du Président
4. Rapport du Trésorier
5. Approbation des 3 rapports
6. Élection du Bureau et du Conseil pour la période 2002 – 2006
7. Nomination des Membres d'Honneur
8. Divers
9. Clôture.

Des copies électroniques du procès-verbal de la réunion sont disponibles auprès de la Secrétaire Générale. Tous ceux qui souhaitent obtenir des copies devraient contacter Corinne Dettmeijer par courrier électronique à l'adresse suivante:

corinne.dettmeijer@xs4all.nl

Seuls les points principaux de l'Assemblée Générale figurent ici.

Point 3 – le Rapport du Président est reproduit intégralement à partir de la page 23.

Point 4 – le Rapport du Trésorier a révélé une diminution continue des fonds de l'Association. La tâche de trouver des sponsors, du moins pour la Chronique, sera une priorité pour le nouveau Bureau.

Point 6 – L'élection du Bureau et du Conseil pour la période 2002 à 2006: Les délégués de l'Assemblée Générale ont accepté la liste provisoire de candidats telle qu'elle était présentée

par le Bureau (et publiée dans le dernier numéro de la Chronique). Selon la tradition et la pratique, dans l'absence de personnes nommées autres que celles sur la liste officielle de candidats, tous ceux nommés par le Bureau ont été élus par acclamation.

Le discours inaugural du nouveau Président est publié dans ce numéro de la Chronique au lieu d'un Éditorial.

Point 7 – Nomination des Membres d'Honneur: Il n'y avait que deux personnes nommées Membres d'Honneur:

Jean Zermatten de Suisse – Ancien Président de l'Association Internationale et

Chen Jianguo de la Cour Suprême du Peuple de la République Populaire de Chine, qui a représenté la Chine au Conseil d'Administration de l'Association pendant de nombreuses années.

Les deux personnes désignées ont été élues par acclamation.

Point 8 – Divers: Entre autres, on s'est occupé de l'élection de quelques nouveaux membres du Comité de Rédaction de la Chronique. Les personnes suivantes ont été élues:

Oscar D'Amours du Canada qui remplace Lucien Beaulieu (Canada),

Atilio Alvarez d'Argentine qui remplace Jorge Abel Zaldarriaga (Argentine) et

Gabriela Ureta de Chili qui remplace Yves Lénout (France).

Willie McCarney

L'ÉLECTION DU BUREAU ET DU CONSEIL

POUR LA PÉRIODE 2002-2006

Les membres suivants ont été élus pour servir l'Association pour la période 2002 à 2006.

BUREAU

Président	Willie McCarney	Irlande du Nord
Vice-Président	Renate Winter	Autriche
Secrétaire Général	Corinne Dettmeijer	Pays-Bas
Secrétaire Général Adjoint	Hervé Hamon	France
Trésorier	Michel Lachat	Suisse

MEMBRES DU CONSEIL

Alejandro Molina	Argentine
Arsenio Franciso Mendoza	Argentine
Monica Vazquez Larsson	Argentine
Christian Maes	Belgique
Romero de Oliveira Andrade	Brésil
Alyrio Cavallieri	Brésil
Oscar d'Amours	Canada
Yang Chengtao	Chine
Daniel Pical	France
Frieder Dünkel	Allemagne
Sophie Ballestrem	Allemagne
David Carruthers	Nouvelle-Zélande
D.S. Ncapayi	Afrique du Sud
Aysen Betül Onursal	Turquie
Len Edwards	USA

Le dernier Président sortant est un membre ex officio du Conseil et remplit une fonction consultative sans droit de vote.

Ceux qui désirent obtenir une copie du compte-rendu de l'Assemblée Générale devraient contacter la Secrétaire Générale à l'adresse ci-dessous. Veuillez fournir une adresse e-mail car seules des copies électroniques du compte-rendu seront envoyées.

Corinne Dettmeijer,
 Mesdagstraat 63,
 2596XV, Den Haag,
 Pays-Bas.
 Tel: 00 31 70 3240835
 Fax: 00 31 70 3280913
 E-mail: corinne.dettmeijer@xs4all.nl

RAPPORT SUR LE CONGRÈS

Willie McCarney

La structure du système juridique dans laquelle les enfants, les jeunes et les familles peuvent se retrouver impliqués fait depuis longtemps l'objet d'un débat international. Pour certains, le système paraît fragmenté et d'une complexité impossible. Dans de nombreuses juridictions, les débats font rage sur le manque d'une application coordonnée, accessible et opportune de la loi sur la protection des enfants, les jeunes et la famille. Le thème central du XVI^e Congrès mondial de l'AIMJF, qui a eu lieu au Melbourne Convention Centre, Melbourne, Australie, du 26 au 31 octobre 2002, était: "*Forger les liens*".

Les 350 délégués de plus de 30 pays, réunis à Melbourne, ont passé cinq jours à débattre sur les moyens possibles de forger les liens.

- (i) Entre les tribunaux de nombreuses nations différentes qui prennent des décisions judiciaires sur les mêmes questions;
- (ii) Entre les tribunaux et les communautés qu'ils servent;
- (iii) Entre les agences qui travaillent dans les tribunaux et autour.

Il y avait cinq sous-thèmes:

- a) 100 Ans de Justice des Mineurs;
- b) Les enfants en situation vulnérable;
- c) La prise de décisions dans le droit des enfants, de la jeunesse et de la famille;
- d) La communauté qui nous entoure;
- e) La participation de l'enfant.

Samedi, le 26 octobre, les délégués ont été invités à une réception dans le magnifique Queen's Hall du Parlement et accueillis par l'Honorable Rob Hulls, Procureur Général de l'Etat de Victoria. Puisque le Congrès était accueilli conjointement par l'Australie et la Nouvelle Zélande, Mat Hakiha de Nouvelle Zélande a donné une bienvenue traditionnelle Maorie. Un groupe d'enfants des écoles primaires Dandenong South et Springvale West ont diverti les délégués avec une sélection de chansons en français et en espagnol. La réception était présidée par l'Honorable Chief Justice Alastair Nicholson du Tribunal de la Famille australien.

Dimanche matin, le 27 octobre, il y a eu une cérémonie indigène de bienvenue dirigée par Joy Murphy Wandin, Chef Aborigène du peuple Wurundjeri. Ceci a été suivi par un discours ministériel de l'Honorable Daryl Williams, AM QC, Membre du Parlement, Procureur Général du Commonwealth (Australie). Le Juge Lucien Beaulieu a répondu de la part de l'Association. L'Honorable Juge Michael Kirby de la Cour Suprême d'Australie, un des juristes les plus estimés du monde, a préparé la voie pour les discussions de la semaine lors de son Discours-Programme avec le titre: "Perspectives Internationales sur les Droits des Enfants et des Jeunes".

Pendant les cinq jours suivants, les délégués ont écouté des experts d'Argentine (Chubut et Mendoza), Belgique, Cameroun, Canada, Angleterre, Fiji, Allemagne, Israël, Laos, Irlande du Nord, Norvège, Nouvelle-Guinée, République de Palaou, Écosse, Afrique du Sud, Suisse, les Pays-Bas, les États-Unis (Californie, Hawaï et New York), ainsi que des experts d'Australie et Nouvelle-Zélande.

Les présentations relevaient des thèmes et sous-thèmes énumérés ci-dessus. Les sujets étaient développés et soutenus par des ateliers dans nos trois langues officielles (anglais, français et espagnol) de façon à mettre en évidence l'aspect pratique.

Il est impossible de résumer le contenu de tant de présentations excellentes dans ce rapport si bref. Toutes les présentations sont disponibles sur le site web du Congrès. J'encourage vivement les lecteurs à visiter le site web où ils pourront voir toutes les présentations faites et soit les lire en ligne, soit les télécharger pour les lire au moment qui convient.

L'adresse Internet du Congrès est la suivante:

www.youthandfamily2002.com

Les organisateurs du Congrès ont trouvé un bon équilibre entre la stimulation intellectuelle et l'interaction sociale. Il y eut beaucoup d'occasions pour les délégués de se rencontrer dans un contexte informel. Un repas excellent était servi chaque jour à midi dans la grande zone de réception, ainsi que du thé et du café le matin et l'après-midi. Les lève-tôt pouvaient discuter en buvant du thé ou du café qui était disponible dans la grande zone de réception à partir de 8h du matin environ. Ces pauses étaient des occasions de prendre contact avec des amis anciens et nouveaux. Les délégués avaient une occasion de plus de se mêler lors des réceptions au Tribunal pour Enfants, au Tribunal de la Famille et le Tribunal du Commonwealth Court ainsi qu'à la réception d'accueil au Queens Hall, au dîner officiel du Congrès et lors des visites organisées pour le mercredi après-midi. Il y a peu de doute que bon nombre des liens les plus forts étaient forgés pendant ces réunions informelles.

Cinq jours : période assez longue pour maintenir un haut niveau de concentration - même si les présentations sont intellectuellement très stimulantes. C'est un hommage à la capacité des organisateurs de trouver le bon équilibre et toutes les sessions pendant toute la semaine furent bien fréquentées - jusqu'à la fin. J'aimerais dire ma reconnaissance spécialement à la délégation néo-zélandaise pour leur contribution particulière - not least le rôle joué par les "Hip Hop Cops" (les "Flics du Rap"). Lors de présentations, ils nous ont montré comment établir un rapport même avec les jeunes les plus difficiles. Ils ont démontré très clairement que l'apprentissage ne doit pas forcément être ennuyeux; il peut être amusant. Personne n'a voulu manquer ces sessions ! Les délégués furent fascinés, comme le sont sans doute les jeunes. Malheureusement, nous ne saurions reproduire leur magie sur le site Internet. Tout ce que je peux dire, c'est que vous auriez dû y être. A la fin de la semaine, ce groupe de policiers fut traité comme des vedettes du cinéma - tout le monde voulait se faire photographier avec eux !

J'aimerais citer encore une idée innovatrice conçue par les organisateurs. Quelques mois auparavant, ils avaient demandé à des agences de tous les coins du monde d'envoyer des vidéos (dix minutes au maximum) qui montrent la "participation des enfants" dans n'importe quel domaine en rapport avec les thèmes ou les sous-thèmes du Congrès. La réponse fut massive. Après de nombreuses heures passées à regarder les vidéos, le comité a fait une liste réduite de 14. De cette liste, quatre ont été sélectionnées pour une présentation lors d'une session plénière ou les auteurs des travaux étaient disponibles pour répondre aux questions des délégués. Les dix vidéos restantes ont été projetées pendant les pauses du midi, pour donner à tout le monde l'occasion de voir une gamme de bons exemples de la "participation des enfants".

La semaine est passée extrêmement vite et nous nous sommes retrouvés à "l'heure de la clôture" à réfléchir sur le suivi des leçons acquises de ce Congrès. Le Comité d'organisation local a rédigé une liste de recommandations que le Bureau et le Conseil prendront en considération en temps voulu. Le nouveau Président élu a prononcé le discours de clôture - (à voir à la page 10).

Le Congrès s'est terminé avec la présentation du prix Veillard-Cybulski par le Président de l'Association du Fonds Veillard-Cybulski, André Dunant de Suisse. Le niveau des candidatures de cette année était très élevé. Après bien des délibérations, le Jury international n'arriva pas à séparer les deux meilleurs. Par conséquent, deux gagnants ont partagé le prix: Verónica L. Canale, Maria A. Alegre et Gabriela I. Gutierrez d'Argentine et Daniel Stöcklin de Suisse. Vous trouverez un résumé de leurs projets sur les pages suivantes.

Ce prix est très prestigieux et attire toujours beaucoup de candidatures. Si vous désirez que votre projet soit pris en considération pour le prochain prix (à décerner en 2006), il faut y penser maintenant. Vous trouverez les détails en page 29.

PRIX VEILLARD-CYBULSKI 2002

DÉCISION DU JURY

Le Prix Veillard-Cybulski a comme but, notamment, de récompenser des travaux particulièrement méritants, surtout ceux qui apportent une contribution novatrice au perfectionnement des méthodes de traitement des enfants et adolescents et de leur famille en difficulté.

C'est dans cette perspective que les membres du jury ont évalué les œuvres qui leur ont été transmises pour l'attribution du prix 2002. Au total, 18 candidatures avaient été soumises, desquelles 14 ont été jugées recevables et examinées par les membres du jury.

Ceux-ci ont conclu à l'unanimité que le prix serait partagé ex æquo entre deux contributions de qualité qui correspondaient particulièrement bien aux objectifs du prix.

Abordant chacun à leur manière la situation de jeunes en difficulté et les diverses modes d'interventions, les deux travaux retenus par le jury ont analysé les perspectives des enfants dans le contexte plus large des familles et de la société dans laquelle ils évoluent.

On peut y voir les enfants dans un espace privé, mais aussi dans un espace public, où les normes et les règles sociales se traduisent en terme de co-construction de la solidarité, mais aussi du respect et de la reconnaissance de chaque être humain.

Geert Cappelaere, Jordanie, Carmen Palacios-Serres, Colombie, Jean Trépanier, Canada

(Membres du Jury International)

Le 2 septembre, 2002

Un bref aperçu des travaux gagnants se trouve sur la page suivante.

SYSTÈME DE SOUTIEN POUR LES ADOLESCENTS SOUS LA TUTELLE DE L'ÉTAT, BUENOS AIRES, ARGENTINE

Verónica L. Canale, María A. Alegre, Gabriela I. Gutierrez

Il s'agit d'un travail très bien présenté, très rigoureux dans ses explications, et par les supports apportés dans des tableaux en annexe. Il décrit la mise en œuvre dans la province de Buenos Aires d'un système de soutien pour adolescents sous tutelle de l'état; une expérience pilote depuis 1986 qui a été incorporée dans la loi 11852 de 1996 pour appuyer l'application de la C.I.D.E.

Les bénéficiaires de ce système sont des adolescents privés de leur liberté, qui se trouvent en institution fermée, soit suite à des agressions physiques ou morales qui les placent en situation de victimes, soit comme auteurs ou ayant participé à des délits, qui les placent en situation de délinquants. On vise à leur permettre de retrouver une liberté sous certaines conditions, et moyennant une bourse qui leur est attribuée de façon modulable en fonction de la situation de chaque individu.

Cette expérience présente une heureuse synthèse entre les aspects juridiques, économiques et de socialisation.

Partant de la loi spécifique en vigueur dans la Province de Buenos Aires, qui intègre les principes de base de la C.I.D.E., elle développe une approche très souple et adaptable au cas particulier de chaque adolescent. Le souci du passé de faire "ce qui doit être" a maintenant changé grâce à la conviction que les changements positifs sont possibles.

Le concept d'adolescent n'est pas strictement défini par la loi. L'Argentine fixe l'âge de la majorité à 21 ans, mais cet âge ne peut pas être considéré comme l'âge de la majorité dans toutes les régions, en toutes circonstances et pour tout le monde". C'est pourquoi la loi de la Province de Buenos Aires No. 11852 établit le concept d'adolescence sans limitation de l'âge"

Avec le système de soutien en place, il existe une procédure de suivi qui examine les dossiers individuels des adolescents et peut aller jusqu'à l'appui donné aux études universitaires, ou à leurs carrières professionnelles.

Pour réaliser l'objectif fondateur du Sistema de Sostén, cette expérience s'appuie sur un travail en réseau avec les administrations locales, les ONG et l'initiative privée, sous la tutelle de l'État. Elle vise à ce que les adolescents "établissent et développent leur projet de vie sur la base des progrès éducatifs et l'intégration dans le monde du travail" (p. 2). Il s'agit donc d'un projet de responsabilisation et de remise en confiance de l'adolescent, avec l'appui et la participation de la famille et de la communauté.

C'est particulièrement cet aspect d'un traitement individualisé, souple, flexible et concret, tout en restant encadré par des instances officielles, qui fait du "Sistema de sostén para adolescentes tutelados" une expérience digne d'être primée.

ENFANTS DES RUES EN CHINE**Daniel Stöcklin, Paris, Karthala, 2000.**

Ouvrage extrêmement intéressant, issu de la thèse de doctorat en sociologie de l'auteur. La recherche est bien construite, reposant sur un cadre théorique explicite, recourant notamment à une méthode qualitative donnant des résultats remarquables, et offrant des explications convaincantes du phénomène étudié.

Il s'agit d'un travail de pionnier, concernant un problème auquel apparemment les dirigeants chinois font très peu d'attention et auquel très peu de travaux ont été consacrés dans le passé.

L'œuvre témoigne de la grande difficulté d'atteindre les groupes d'enfants marginalisés, notamment les enfants des rues dans certains pays. Elle propose aussi des solutions imaginatives pour pouvoir les joindre et comprendre leur situation, même si le travail doit s'effectuer dans la clandestinité.

L'étude commence par une description et la compréhension du phénomène des enfants des rues, ce qui est une condition préalable à la définition des mesures utiles d'intervention. On en tire d'importantes leçons et les oriente vers la création de solutions aux problèmes existants.

Selon l'auteur, il ne faut pas traiter le problème en isolement, mais examiner la situation globale pour voir le problème dans son ensemble. Il identifie des causes qui sont largement macro-sociales. Par exemple, on cite les disparités économiques entre milieux urbains et ru-

raux, la politique de migration intra-nationale très contrôlée et à la politique de limitation des familles à un enfant. On ne peut donc considérer ou créer de solutions aux problèmes sans en tenir compte des causes.

L'ouvrage présente par ailleurs un compte rendu fascinant de l'expérience de vie des enfants des rues (mendiants, vagabonds), par une approche micro-sociale, leur mode de vie et les interactions qu'ils ont entre eux et avec les autres d'autres individus.

La manière par laquelle l'auteur décrit les problèmes est l'opposé polaire de certaines modes d'intervention. Ces méthodes sont fondées sur la notion qu'il faut s'attacher d'abord et avant tout à l'individu et à un problème spécifique, au lieu d'examiner le problème globalement. L'auteur nous fait voir la futilité d'une approche ainsi tronquée.

Selon l'auteur, les solutions doivent passer obligatoirement par le réexamen des politiques macro-sociales qui sont à l'origine de la situation de ces enfants ainsi que par la compréhension des milieux de la rue dans lesquels ils sont acteurs et des stratégies de survie auxquelles ils sont contraints de recourir.

La réflexion à laquelle l'auteur nous mène à une remise en question de nos approches traditionnelles à la protection de certains groupes d'enfants marginalisés.

CONGRÈS DE MELBOURNE

DISCOURS DE CLÔTURE PRONONCÉE PAR LE PRÉSIDENT

Au nom de l'AIMJF, j'aimerais transmettre à tous les participants la reconnaissance de mes collègues réunis ici, pour nous avoir permis d'avoir notre XVI^e Congrès dans cette magnifique "ville jardin" de Melbourne.

J'aimerais remercier en particulier le Comité d'organisation et sa Présidente, Juge Jennifer Coate, et tous les sponsors - sans qui, cette réunion internationale n'aurait pas pu avoir lieu.

Il y a trois ans, je cherchais désespérément un lieu pour ce Congrès après avoir appris que le premier lieu n'était plus disponible. J'ai eu des discussions avec des collègues en Autriche, Afrique du Sud, Australie et Nouvelle-Zélande. Ensuite, notre bon ami David Carruthers a proposé que nous considérions une approche de collaboration entre la Nouvelle-Zélande et l'Australie pour accueillir le Congrès ensemble.

Nous avons invité Jenny Coate et Brian Wynn-McKenzie ainsi que David Carruthers, pour une rencontre à Singapour en septembre 2000. Nous avons donné un aperçu de nos propositions et Jenny et Brian ont accepté avec enthousiasme d'accueillir le Congrès à Melbourne. Probablement que Jenny a souvent pensé ensuite que "téméraire" était un terme plus approprié que "enthousiaste".

Nous leur sommes particulièrement reconnaissants parce qu'ils n'ont eu que deux ans (une période relativement courte) pour faire les préparatifs, alors que normalement nous aimons donner à nos hôtes trois ou quatre ans pour se préparer.

Pendant les deux années que votre Comité a passé à planifier, il y a eu des moments où, à cause des problèmes financiers, sans parler des difficultés à intégrer tous les préparatifs à un programme de travail déjà surchargé, les chances d'accueillir ce Congrès ont dû sembler "faibles", voire "sans espoir". J'imagine que Jenny s'est souvent réveillée au petit matin, pendant ces dernières semaines, pour se demander com-

ment faire. Mais tout a été fait et je suis sûr que vous serez d'accord que tout a été fait de main de maître. J'aimerais reconnaître l'énergie extraordinaire et tout le travail que Jenny Coate a investi dans l'organisation. Je ne veux aucunement sous-évaluer les efforts de tout le Comité pour mener à bien ce projet. Néanmoins, je n'ai aucun doute que sans sa détermination inébranlable, le Congrès n'aurait pas eu lieu. Pour cette raison, j'aimerais reconnaître ses efforts qui se sont avérés finalement si fructueux.

J'aimerais rendre hommage également au Chief Justice Alastair Nicholson. Il a donné son soutien complet à ce projet dès le début. Son appui a été d'une importance clé afin de faire participer les nombreux autres tribunaux et organisations qui ont collaborés pour permettre l'organisation de ce Congrès.

J'aimerais remercier en particulier nos collègues de Nouvelle-Zélande, spécialement les Hip Hop Cops qui ont apporté une contribution très précieuse à notre Congrès, et qui ont démontré que l'apprentissage ne doit pas forcément être ennuyeux; il peut prendre la forme d'un grand divertissement.

Le fait qu'on n'ait pas vu la semaine passer atteste clairement que Jenny et son équipe ont réussi à trouver un bon équilibre entre la stimulation intellectuelle et l'interaction sociale.

Le but final de ce Congrès, comme les Congrès précédents, était le partage de connaissances, d'idées, l'exposé des théories et de la pratique; bref, l'enrichissement réciproque des esprits. Ceci fait partie de notre effort; chacun fait sa petite contribution à sa façon pour créer une société et un monde meilleur pour toute l'humanité.

Nos Congrès ne doivent pas être seulement une pause agréable dans nos vies régulières épuisantes. Les séminaires de cette semaine se sont déroulés comme il faut - savants mais très intéress-

sants, ils ont illustré une fois de plus la raison d'être de l'Association. Ils ont permis la discussion pleine et libre de points de vue parfois opposés, mettant l'accent sur ce qu'on peut faire et ce qu'on devrait faire avec une approche universelle et non seulement une approche nationale.

Les délégués qui se sont réunis lors de cette réception merveilleuse au Queens Hall au Parlement samedi soir se connaissaient à peine, mais le caractère semblable de leurs problèmes et leur but commun, orienté vers le même idéal, ont réveillé cette belle flamme d'enthousiasme qui rajeunit l'esprit. Ils étaient conscients que les systèmes nombreux et variés dans lesquels nous travaillons ne peuvent que gagner de cet enrichissement mutuel d'idées, de cette comparaison de l'un avec l'autre. Avec l'établissement récent du Tribunal Pénal International, et d'une façon différente suite aux événements tragiques du 11 septembre aux États-Unis, et plus récemment à Bali, la justice devient internationale, et doit le faire de plus en plus, à mesure que le monde devient plus petit.

L'enfant malheureux et sa famille ont besoin de protection, où qu'ils se trouvent. Il leur faut un soutien positif et non seulement la compassion. Mais ce soutien doit être informé, cette compassion doit être éclairée.

Le monde a rarement connu une époque si troublée et pleine de conflit. Le besoin de réunions internationales comme la nôtre n'a jamais été si évident.

Dès le début du Congrès, les relations entre les délégués se distinguaient par l'ambiance amicale qui se retrouve lorsqu'on est en bonne compagnie. Les débats ont eu lieu dans une ambiance de conciliation, cordialité et avec la volonté de réussir qui est nécessaire pour le progrès et la sincérité.

Que pouvons-nous faire pour assurer un suivi pour ce Congrès? De nombreux liens ont été forgés ici, il nous faut assurer que ces liens sont non seulement maintenus, mais aussi renforcés.

À une échelle nationale, nous pourrions considérer la promotion des idéaux au sein de nos propres organisations. Par exemple, Children Law

UK ont prévu une conférence en mai prochain pour considérer comment les Tribunaux de la Jeunesse et les Tribunaux de la Famille peuvent collaborer plus étroitement. Je pense qu'ils peuvent tirer beaucoup de leçons de ce Congrès. Alastair Nicholson a consenti à venir prononcer un discours à la conférence, si nous arrivons à nous mettre d'accord sur une date convenable.

À une échelle internationale, les buts et les objectifs mêmes de notre Association Internationale sont fondés sur le concept de forger des liens:

- forger des liens entre les magistrats, les juges et tous ceux qui rendent service aux tribunaux, dans les pays divers du monde;
- entretenir la communication internationale sur les expériences faites sur le terrain;
- soutenir les juges et les magistrats dans l'application des lois en vigueur dans l'esprit des conventions internationales et des lois régionales et fédérales.

L'AIMJF représente les efforts au niveau mondial de s'occuper de la protection de la jeunesse et de la famille et soutient les recherches qui visent à identifier les programmes d'intervention qui mettront fin à la violence, aux abus et à l'abandon des enfants, à l'exploitation et la discrimination, et qui atténuent l'impact sur les enfants de ces violations de leurs droits.

Rien de tout cela n'est possible si nous ne forçons pas des liens avec nos collègues dans le monde entier.

Nous espérons mettre sur pied un réseau de communication pour faciliter ce travail.

J'aimerais souligner que notre Association est pour tout le monde et non seulement pour les juges et les magistrats. Le fait que nos préoccupations principales concernent les Juges et Magistrats de la Jeunesse et de la Famille et leurs domaines de compétence nous distingue des nombreux autres organismes qui s'occupent d'une façon ou d'une autre du bien-être des jeunes.

Mais nous savons tous que la loi en soi n'a ni solutions ni réponses. Du temps que le problème arrive au tribunal, il se peut qu'il soit déjà trop

tard pour effectuer un changement. Il nous faut une approche globale et pluridisciplinaire. Nous souhaitons la bienvenue dans notre Association à tous ceux impliqués dans le processus - les avocats, les psychologues, les psychiatres, les fonctionnaires du système de liberté surveillée et les policiers.

Lors de ce Congrès, nous avons beaucoup appris les uns des autres. Nous allons rentrer dans nos divers pays avec ces nouvelles connaissances qui nous donneront plus d'entrain pour continuer.

Je vous remercie tous de votre participation et de vos efforts et j'espère vous revoir lors de notre prochain Congrès dans quatre ans, peut-être avant.

Merci de votre attention et un bon voyage de retour.

Willie McCarney,
Président.

POUVEZ-VOUS NOUS AIDER À TROUVER UN SPONSOR POUR LA CHRONIQUE?

Chers Collègues,

Le coût de la production et de la distribution de la Chronique devient accablant pour l'Association, et à ce jour, nous n'avons pas pu trouver un sponsor.

Il y a trois facteurs qui contribuent à nos frais:

Traduction: Tous les articles doivent être traduits deux fois (par exemple, si le texte d'origine est en espagnol, l'article doit être traduit en français et en anglais, et vice versa).

Impression: Le coût de l'impression est élevé parce que nous faisons imprimer trois éditions chaque fois (espagnol, français et anglais).

Envoi: Les frais d'envoi par la poste sont élevés, comme déjà mentionné.

Si quelqu'un d'entre vous connaît un sponsor potentiel, veuillez s.v.p. nous faire parvenir ses coordonnées. Nous serions contents de commencer les négociations et voir si nous pouvons parvenir à un accord. Nous aimerions trouver un sponsor qui couvrirait toutes les dépenses, mais si nous pouvions trouver aussi quelqu'un qui financerait n'importe lequel de ces trois éléments, cela améliorerait considérablement notre situation financière.

Nous pourrions réduire de façon spectaculaire nos frais si nous avions la possibilité de distribuer la Chronique par voie électronique.

En effet, ce serait utile de pouvoir envoyer toutes nos communications par courrier électronique. Ceci nous ferait économiser non seulement les frais d'envoi mais aussi accélérer les communications, car vous recevriez les communications immédiatement, au lieu de devoir attendre la livraison postale. Actuellement, nous disposons d'adresses e-mail pour très peu de nos membres.

Pourriez-vous m'envoyer une adresse e-mail où nous pourrions vous contacter?

Je vous remercie d'avance de votre soutien et de votre participation.

Avec mes meilleures salutations,

Willie McCarney, Président

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
MAGISTRATS DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE**

Dr Willie McCarney, OBE, JP, Président,
175 Andersonstown Road, Belfast BT11 9EA Irlande du Nord
Tel: +44 28 9061 5164; Fax: +44 28 9061 8374
Email: w.mccarney@btconnect.com

**SOUTENIR
LES JUGES ET MAGISTRATS DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE
DANS LA TÂCHE DE FAIRE RESPECTER LA LOI.**

PLAN DE DÉVELOPPEMENT POUR LA PÉRIODE 2002-2006

L'AIMJF est une ONG (Organisation Non Gouvernementale) avec statut consultatif auprès du Conseil d'Europe et auprès des Nations Unies. Elle fut fondée en 1928 et enregistrée à Bruxelles, en Belgique. Elle représente les efforts au niveau mondial pour s'occuper de la protection de la jeunesse et de la famille, ainsi que de la conduite délinquante et l'inadaptation de la jeunesse. Ses membres se composent d'associations nationales et d'individus engagés de tous les coins du globe, qui exercent des fonctions en tant que juges de la jeunesse et de la famille, ou qui travaillent au sein de services professionnels directement liés à la justice ou au bien-être des mineurs et de la famille.

OBJECTIF:

Soutenir les juges et magistrats de la jeunesse et de la famille dans la tâche de faire respecter la loi.

VISION

L'AIMJF représente les efforts faits au niveau mondial pour s'occuper de la protection de la jeunesse et de la famille. L'AIMJF cherche à:

- a) promouvoir l'administration de la justice et l'application de la loi, en particulier en ce qui concerne les enfants et leurs familles;
- b) promouvoir la protection des droits des enfants;
- c) améliorer la connaissance des lois et des pratiques qui se rapporte aux enfants et à leurs familles dans les divers pays du monde;
- d) promouvoir le développement de la législation qui touche les enfants et leurs familles au niveau international;
- e) améliorer la compréhension et le développement du droit international et comparé, surtout en ce qui concerne les enfants et leurs familles;
- f) promouvoir l'uniformité internationale dans ces domaines du droit;
- g) renforcer la compréhension et la bonne volonté au niveau international parmi tous ceux qui fournissent des services internationaux directement liés à la justice et au bien-être de la jeunesse et de la famille;
- h) assister et coopérer avec des organisations internationales, régionales ou autres qui ont tous ou n'importe lesquels des objectifs cités ci-dessus.

Le rôle principal de l'AIMJF consiste à soutenir les juges et les magistrats dans l'application de la loi dans l'esprit des conventions internationales et les lois régionales et fédérales. L'AIMJF cherche à:

- a) mettre l'accent sur le soutien, l'instruction et la formation des juges et magistrats de la jeunesse et de la famille pour qu'ils accomplissent leur fonction judiciaire comme il faut;
- b) faire avancer l'enseignement du droit au niveau international, notamment en ce qui concerne la jeunesse et la famille;
- c) soutenir la possibilité de faire des diplômes d'études avancées dans ces domaines;
- d) faciliter les échanges entre les juges, les magistrats, les professeurs de droit et les praticiens qui fournissent des services directement liés à la justice et au bien-être de la jeunesse ou de la famille.

STRUCTURE ACTUELLE

La structure administrative comprend:

- a. L'Assemblée Générale
- b. Le Conseil
- c. Le Bureau
- d. Le Comité Général.

L'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale se réunit tous les quatre ans lors du Congrès de l'Association.
Elle élit les membres du Bureau et du Conseil.
Elle approuve tout changement nécessaire aux Statuts, etc.

Le Conseil.

Le Conseil est élu lors de l'Assemblée Générale pour exercer un mandat jusqu'à l'Assemblée Générale suivante.
Le Conseil, qui comprend le Bureau ainsi que 15 membres, administre et promeut les activités de l'Association.
Le Conseil doit se réunir une fois par année.

Le Bureau.

Le président, le vice-président, le Secrétaire Général, le Secrétaire Général adjoint et le Trésorier composent le Bureau.
Le Conseil délègue la gestion quotidienne de l'Association au Bureau.
Le Bureau doit se réunir deux fois par année.

Le Comité Général.

Le Comité Général se compose des représentants des associations nationales, des membres du Conseil et des membres d'honneur.
Il favorise le contact entre les associations nationales et promeut l'établissement de nouvelles associations nationales.
Il se réunit tous les deux ans et fait des propositions concernant les lieux, les dates et les thèmes des Congrès.

MEMBRES

Les membres de l'Association peuvent être:

- a. Membres ordinaires;
- b. Associations Nationales Affiliées;
- c. Membres Associés;
- d. Membres d'Honneur.

Membres ordinaires

La qualité de membre ordinaire ne peut être reconnue qu'aux juges, magistrats et autres personnes qui exercent ou ont exercé une activité juridictionnelle dans un tribunal de la jeunesse ou de la famille, ou qui exercent des fonctions similaires.

Associations Nationales.

La qualité d'Association Nationale peut être reconnue aux associations des juges, magistrats et autres personnes qui ont pour objet tout ou partie des buts de l'Association Internationale, pourvu qu'elles comptent 5 membres au minimum.

Membres Associés.

La qualité de Membre Associé peut être reconnue aux organisations, groupes ou individus spécialisés, qui par leurs qualités, leurs compétences et leurs réalisations dans les domaines définis à l'article 2 des Statuts, peuvent contribuer aux travaux de l'association.

Membres d'Honneur.

Les personnes qui auront rendu d'éminents services à l'association peuvent être nommés membres d'honneur par l'Assemblée Générale. Ils ne paient aucune cotisation. L'honorariat confère le droit d'assister avec voix délibérative à l'Assemblée Générale.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES (2002-2006)

1. À travers son Comité de Recherche et de Développement, l'AIMJF soutiendra les recherches qui auront pour but d'identifier les interventions qui mettront fin à la violence, aux abus et à l'abandon des enfants, à l'exploitation et la discrimination, et qui atténue l'impact sur les enfants de ces violations de leurs droits.
2. L'AIMJF:
 - a) identifiera les meilleures pratiques, recueillera, rassemblera et fera circuler les informations pertinentes aux membres et à d'autres personnes selon l'opportunité;
 - b) soutiendra les approches innovatrices et contribuera d'un point de vue international sur ce qui marche bien dans les domaines de la délinquance juvénile et de la protection des enfants.
3. L'AIMJF va mettre sur pied un réseau de communications afin de:
 - a) faciliter le partage d'informations, d'idées et connaissances spécialisées;
 - b) faire mieux connaître les lois et les pratiques qui affectent les enfants et leurs familles dans les divers pays du monde;
 - c) mettre toutes les informations sur Internet, dans les trois langues officielles, donnant aux membres l'accès aux études, aux statistiques, aux thèses de recherche, aux meilleures pratiques et aux autres informations pertinentes sur les questions portant sur les enfants, la jeunesse et la famille, ainsi que les lois modèles et des conseils pour rédiger ou réviser la législation.
 - d) mettre la Chronique à disposition sur Internet en anglais, français et espagnol.
4. L'Association continuera à:
 - a) participer au travail des divers organismes du Conseil de l'Europe (comités d'experts, comités parlementaires, etc.), aux manifestations organisées par le Secrétariat (séances d'information générale, réunions sectorielles) et aux réunions des groupes spécialisés d'ONG qui maintiennent des liens avec les secteurs correspondants du Secrétariat;
 - b) participer au travail des organismes onusiens pertinents.
5. Les objectifs ci-dessus ne sont pas tous réalisables tant qu'on dépend du soutien bénévole. Il est donc indispensable d'avoir un appui de secrétariat professionnel. À ce fin, l'AIMJF cherchera à:
 - a) se procurer un bureau permanent
 - b) obtenir une source permanente de financement.
6. Pour atteindre les buts énumérés, il faudra que l'AIMJF travaille en partenariat avec un certain nombre d'organisations. L'AIMJF cherchera à former des partenariats avec:
 - a) l'UNICEF
 - b) l'IDE
 - c) d'autres groupes selon l'opportunité.
7. L' AIMJF ne s'impliquera dans aucune activité politique.

CHANGEMENTS NÉCESSAIRES À L'ORGANISATION STRUCTURELLE

Au niveau national:

L'AIMJF est organisée au niveau national à travers ses Associations nationales. L'AIMJF encouragera l'organisation d'une Association nationale dans chaque pays où elle compte des membres. Des Associations régionales peuvent être mises sur pied si la taille du pays le justifie. Les Associations nationales seront encouragées à former un réseau de soutien pour qu'ils puissent s'aider et se soutenir mutuellement de façon appropriée, surtout au niveau régional.

Au niveau mondial:

L'Association est organisée au niveau mondial à travers son Comité Général, son Conseil et son Bureau. Le Bureau assume la gestion quotidienne de l'Association. Le Bureau se réunit deux fois par année, le Conseil se réunit une fois par année et le Comité Général se réunit tous les deux ans.

L'Association n'offre aucun soutien financier pour permettre aux membres de venir aux réunions. Les membres doivent soit s'autofinancer, soit trouver leur propre sponsoring.

Puisque les membres du Comité proviennent du monde entier, il est impossible de trouver un lieu central pour les réunions qui conviendrait à tout le monde. Cela coûte cher de venir aux réunions. Tous les membres du Comité ont un statut bénévole et trouvent des difficultés à obtenir des jours de congé pour venir aux réunions. Il arrive souvent que les membres paient les frais de leur poche et utilisent leurs jours de vacances annuelles pour venir aux réunions.

Cette situation s'applique de la même façon à tous les membres, mais plus particulièrement aux membres du Bureau qui sont chargés de la gestion quotidienne de l'Association et qui doivent se réunir plus souvent.

Il n'y a pas de personnel rémunéré. Le Président, le Secrétaire Général, le Trésorier et le Rédacteur en Chef de la Chronique, qui sont chargés du plus gros travail, sont chacun responsable de leur propre administration. Il y a une complication supplémentaire depuis l'Assemblée Générale de Melbourne: le Président est aussi Rédacteur en Chef de la Chronique.

Si l'Association doit s'agrandir et développer, cette situation doit changer. C'est pour cette raison que nous avons fixé l'objectif no.4 ci-dessus, c'est-à-dire qu'il faut obtenir un appui de secrétariat professionnel, un bureau permanent et une source permanente de financement.

Au niveau régional:

Actuellement, l'Association n'est pas organisée au niveau régional. Des Coordinateurs régionaux seront nommés, leur rôle consistera à former un lien entre les Associations nationales et le Bureau. Les Coordinateurs soutiendront les Associations nationales pour identifier les besoins de formation et les experts sur le plan national et international qui seraient disponibles pour contribuer aux programmes de formation judiciaire.

LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Le Bureau a la priorité urgente de chercher une source permanente de financement. Pour ce faire, le Bureau devra identifier les sponsors potentiels et entamer des discussions immédiates sur l'organisation d'un bureau permanent avec le soutien d'un secrétariat permanent.

Les discussions vont continuer sur la rédaction d'accords de partenariat avec des organismes divers, comme indiqué ci-dessus. Il est probable que le financement sera un élément clé de ces discussions.

La recherche d'un ou plusieurs sponsors pour la Chronique va continuer.

Le Bureau nommera un nouveau Rédacteur en Chef, afin de soulager le Président de ce fardeau.

Le Bureau cherchera un sponsor pour un site Web pour faciliter la réalisation de l'objectif no. 3 ci-dessus.

Le Bureau cherchera à cibler le travail du Comité de Recherche et de Développement (objectifs 1 et 2). Les résultats seront disponibles sur le site Web.

Le Bureau agira en tant que direction pour faciliter l'échange et le partage d'informations, d'idées, d'énergie, de ressources et de personnel.

Le Bureau donnera un point de vue international sur les questions importantes et une occasion pour le personnel judiciaire de participer à certains des organismes internationaux.

Le Bureau travaillera ensemble avec les Quartiers Généraux des organisations internationales pour déterminer de quelle façon l'Association peut aider sur le terrain. Une fois les règles de base établies, le projet sera confié à un Coordinateur régional qui aura ensuite la tâche d'identifier les experts et de coordonner le programme.

OBJECTIFS:

- 1^{ère} année: Identifier des partenaires potentiels et entreprendre des négociations en vue d'élaborer des accords de partenariat.
Mettre sur pied un bureau avec un appui de secrétariat.
Nommer des Coordinateurs régionaux.
- 2^{ème} année: Les Coordinateurs régionaux établiront des liens avec des Associations nationales et les différentes agences qui travaillent sur le terrain (par exemple l'UNDP, l'UNICEF, l'IDE, Terre des Hommes) en vue d'identifier quelle contribution l'AIMJF peut apporter.
Mettre sur pied un "Corridor" (réseau de communication via Internet).
- 3^{ème} année: Identifier des Comités régionaux d'experts qui seront disponibles pour aider les divers programmes de formation et la coordination/organisation de programmes de formation selon les besoins.
- 4^{ème} année: Organiser des équipes régionales de projet pour aider à satisfaire les besoins de formation.
Fournir un forum pour des discussions régulières sur les tendances actuelles, les questions concernant la mise en pratique, l'organisation de programmes de formation où participent plusieurs pays, ainsi que des initiatives qui portent sur plusieurs pays.

DEMANDE D'AFFILIATION

Par la présente, je fais une demande d'affiliation à l'Association Internationale des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille

Nom

Prénom

Profession

Adresse

Code postal

Ville

Pays

Adresse e-mail

Je désire recevoir toute publication en: Français
(marquez ce qui convient) Anglais
 Espagnol

Date Signature

Veillez envoyer cette demande d'affiliation, avec le montant de 30 Francs suisses au trésorier de l'Association :
M. Michel Lachat
Tribunal des Mineurs
Rue Hans-Fries 1
CH - 1701 FRIBOURG (Suisse)

Pour tout complément d'information : Tel. : 41-26-305 39 54
Fax : 41-26-305 39 56
E-mail : LachatM@fr.ch

Le montant de CHF 30.-- représente la cotisation annuelle et comprend l'abonnement gratuit à "La Chronique" de l'Association. Il doit être payé soit par chèque émis en francs suisses à l'adresse du trésorier ou directement sur le compte de l'AIMJF :

N° de compte: 240-904716.JAQ,
CCP 12-2048-5
United Bank of Switzerland,
rue du Rhône 8,
1211 Genève, Suisse.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Melbourne, 2002

Discours de Bienvenue et Rapport du Président

Par l'Honorable Juge M. Lucien A. Beaulieu

Ladies & Gentlemen, Mesdames et Messieurs,
Señoras y Señores.

1. Bienvenue à l'Assemblée Générale de l'Association Internationale des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille (AIMJF).

J'aimerais souhaiter un bienvenu particulièrement chaleureux aux nouveaux membres du Conseil, aux nouveaux membres et aux invités. L'Association et les enfants à qui nous rendons service vont certainement bénéficier de votre contribution précieuse dans les années à venir.

J'aimerais aussi noter la présence de trois anciens Présidents éminents de notre Association. M. Horst Schüler-Springorum d'Allemagne était Président de 1978 à 1982. Il a aussi gracieusement accepté le rôle de Président d'Honneur pendant mon mandat. Il continue, bien entendu, à travailler de manière infatigable en faveur de la justice des mineurs et de la famille en tant qu'expert reconnu dans le domaine de la justice des mineurs.

Également présent, M. Jean Zermatten, mon prédécesseur, de Sion, Suisse, qui était Président de 1994 à 1998. Non seulement son cœur est resté avec l'Association, mais il a aussi investi énormément d'énergie et ses qualités de leader sont mis à profit en tant que Directeur de l'Institut pour les Droits de l'Enfant.

Cette "trinité" d'anciens présidents continue, chacun travaillant de sa manière spéciale et individuelle, pour servir, diriger et encourager des réponses positives aux défis du domaine des droits des enfants et des jeunes, et

établir un système de justice qui trouve des vraies solutions pour eux et leurs familles.

Je leur suis personnellement redevable pour leurs qualités de leaders exemplaires et leur engagement sincère. Nous sommes tous reconnaissants de leur énergie inépuisable et de leur travail en faveur de l'Association.

Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre présence ici aujourd'hui. Merci d'avoir donné tant d'énergie pour assurer que le soleil de la justice se lève et brille sur les enfants, les jeunes et leurs familles. Merci à vous tous.

J'aimerais aussi citer Alyrio Cavallieri, malheureusement absent, qui avait envisagé de venir au Congrès mais qui a dû annuler pour des raisons de santé. Celui-ci aurait été son neuvième Congrès de suite depuis 1970. Sa contribution à l'Association en tant que membre du Conseil et à travers son Association Nationale a été une inspiration et un exemple pour nous tous.

J'ai une dette personnelle pour ses bons conseils réguliers, son hospitalité unique, chaleureuse et particulièrement généreuse. Un grand remerciement à lui en particulier et à tous ses collègues brésiliens.

2. Je demande maintenant à la Secrétaire générale de nous donner un compte-rendu de notre dernière Assemblée Générale, qui a eu lieu à Buenos Aires en novembre 1998.

3. Rapport du Président:

Quand j'ai accepté le poste de Président de cette Association il y a quatre ans, je me suis pleinement rendu compte que j'aurais à faire face à de grands défis. Pourtant, je savais

aussi que cette organisation unique et intéressante était composée de bon nombre d'individus merveilleux. Donc je considérais à ce moment-là, et encore maintenant, comme un grand privilège l'occasion de servir un groupe tellement éminent de personnes de backgrounds, régimes et cultures très variées.

Nous avons commencé le dernier mandat sous de nouveaux statuts. Ceci a comporté une gamme de nouveaux défis, en particulier pour le Bureau. Nous n'étions donc pas surpris d'éprouver des difficultés de croissance. Il y a eu des hauts et des bas. Néanmoins, malgré certains problèmes qui semblaient de temps en temps insurmontables, nous avons pu survivre. Grâce au dévouement, à l'engagement et à l'énergie de mes collègues, nous avons su l'emporter.

Je veux remercier tous les membres du Conseil et du Comité Général pour leur soutien et je souhaite à tous ceux qui nous quittent tout de bon pour leurs prochains défis. Je suis confiant qu'ils continueront à démontrer un intérêt actif au travail de l'Association et resteront un exemple pour les autres membres.

J'aimerais remercier particulièrement le Vice-Président Willie McCarney et le Trésorier Michel Lachat pour leurs efforts constants et infatigables pour maintenir notre petit vaisseau à flot pendant des périodes difficiles sous le nouveau régime. Le nouveau format présentait, comme je l'ai indiqué, des défis particuliers pour les membres du Bureau. Dans une grande mesure, les périodes difficiles échappaient au contrôle de chacun. Il n'est pas nécessaire d'être de grands génies pour se rendre compte que nos capacités respectives à remplir nos obligations peuvent être gravement affectées par l'intensification imprévue de notre rythme de travail, problèmes de santé, etc.

Néanmoins, je crois que les quatre premières années sous les nouveaux statuts nous serviront d'apprentissage et que le nouveau Conseil sera bien préparé.

Quand j'ai accepté le poste de Président, j'ai lancé un défi à chacun d'entre nous de maintenir et d'augmenter le nombre de nos membres. J'ai suggéré que chaque membre recrute au moins un nouveau membre. Certains en ont recruté plus, d'autres doivent encore agir. Toutefois, grâce au caractère de notre Association, je pense que cela reste un but réaliste.

Je tiens à noter que l'Europe ne représente plus la majorité des membres de notre Association. Nous avons des membres provenant des cinq continents et la majorité sont maintenant non-européens. À titre illustratif, sur un total de 594 membres, 194 sont européens.

J'ai aussi mentionné que nous devons faire en sorte que notre Association soit non seulement animée, mais aussi transparente, démocratique (incluant tout le monde) et de plus en plus internationale.

Lors de notre réunion à Sion, le Conseil a approuvé ma recommandation d'adopter une structure de comités. La mise sur pied d'une gamme de comités est destinée à donner à tous les membres l'occasion de participer activement au travail de l'Association. Les membres pourraient s'exercer dans leurs capacités et contributions au niveau des comités et devenir des candidats excellents pour des postes au Conseil et/ou au Bureau à l'avenir.

J'espère vivement que la structure des comités continuera à offrir ces possibilités. Certains comités, par exemple le Comité Constitutionnel, a entamé des activités préliminaires utiles et a assuré la participation des nouveaux membres. Si ce comité a été temporairement suspendu, il reste encore des domaines qu'il convient d'examiner en ce qui concerne une meilleure représentation linguistique et régionale dans les structures administratives du Conseil et du Bureau, les cotisations de membre, etc.

Le Comité des Séminaires était considéré comme un moyen d'encourager des thèmes en commun pour les séminaires qui mènent

au Congrès. Je crois que ce comité est crucial pour la bonne utilisation de ressources limitées dans toutes les langues officielles.

Le Comité des Finances a également assuré un début positif à l'égard de la situation financière vulnérable d'une association bénévole comme la nôtre.

Je me limiterai à dire que la liste des comités et de leurs objectifs proposés peuvent être révisés, que les nouveaux membres et le Conseil pourront agir en conséquence. Il y a de nombreuses possibilités pour des initiatives passionnantes et variées.

Les comités doivent donner aux nouveaux membres la possibilité de se sentir connectés et utiles. L'Association ne saurait être et ne doit être réservée à un nombre restreint d'individus.

Le Congrès actuel a démontré notre capacité à nous lier à une région du monde supplémentaire. À l'avenir, les séminaires et les projets de recherche doivent continuer à explorer les concepts plus larges de la justice des mineurs et de la famille. Les séminaires à Avignon et Sao Paulo sur les familles d'accueil ne représentent que deux exemples. Les buts de notre organisation vont au-delà de la seule justice "pour mineurs". Je crois que nous devons construire sur la base de nos acquis dans le domaine du droit de la famille ici à Melbourne, à Bath et dans d'autres pays comme le Brésil. Les enfants n'entrent pas dans nos systèmes respectifs comme des simples individus. Le Comité de recherche est bien en marche, mais il faut l'agrandir pour inclure des experts dans le droit des mineurs et de la famille - ou avoir de tels experts du moins dans le rôle de coprésidents ou d'un sous-comité dans ces domaines du droit.

En fin de compte donc, je crois que nous avons fait les démarches initiales vers la transparence, la démocratie et une présence plus importante sur le plan international. L'actuel Congrès atteste ce dernier aspect.

Au fil des quatre dernières années, nous avons soit organisé, soit participé à des sémi-

naires et des conférences sur les thèmes suivants:

- La violence;
- Les enfants qui tuent;
- La médiation;
- Le droit de la famille et la violence dans la famille;
- Peines appropriées pour les jeunes;
- Les organisations criminelles et l'exploitation des enfants;
- Les sports organisés et la jeunesse;
- Les enfants et la guerre;
- Les placements familiaux en Europe;
- La justice des mineurs au XXI^e siècle;
- 100 ans de justice des mineurs;
- La Convention sur les Droits de l'Enfant.

Ces séminaires et d'autres ont eu lieu dans des pays divers en Europe, Amérique du Sud, Grande-Bretagne, les États-Unis, etc.

Les membres du Conseil de l'Association et/ou du Bureau ont également aidé à la préparation de nouvelle législation, à la révision de systèmes judiciaires et à la formation pour juges et services auxiliaires des tribunaux dans des pays comme: Bhoutan, Tunisie, Iran, Kosovo, Vietnam, Colombie, Beyrouth, Myanmar, Afrique du Nord et Afrique du Sud, et Russie.

Bon nombre de ces activités ont été entreprises en collaboration avec l'IDE sous la direction de notre ex Président éminent, Jean Zermatten, avec l'UNICEF et l'UNDP des Nations Unies à travers les initiatives de notre Secrétaire Générale Adjointe, Renate Winter.

Nous avons également fait un effort d'organiser nos réunions du Bureau et/ou du Conseil conjointement avec des séminaires régionaux, par exemple à Sion, Greifswald et Singapour, Bath, etc. Notre honorable Secrétaire Général nous donnera les détails.

De plus, notre Association compte des représentants actifs auprès du Conseil Économique et Social des Nations Unies et au Conseil d'Europe. Il suffit de dire que l'Association a été représentée très visiblement à votre nom à

plusieurs moments importants. Je suis fier d'en avoir fait partie en tant que votre Président.

Ma participation à cette Association a débuté d'une façon plutôt innocente à Montréal il y a 24 ans. Le Juge Marcel Trahan de Montréal avait mené la campagne pour accueillir le Congrès dans sa ville en 1978. Avec Lorne Stewart, le juge en chef des mineurs et de la famille à Toronto, il m'a recruté pour les aider dans leurs briefings, à 8h00 chaque matin, aux présentateurs, membres de comités, etc. en anglais et en français. C'était avant les guerres politiques de langues des années plus récentes. Je me rappelle encore des expressions d'incrédulité et de consternation le premier matin quand les gens ont regardé ce "Torontonien" en train de parler français!

De toute façon, ces deux piliers des tribunaux pour mineurs de l'époque étaient des individus imposants. En novembre dernier, j'ai eu le plaisir de vous représenter lors d'une cérémonie spéciale en l'honneur du Juge Trahan. Malheureusement, Lorne Stewart s'est éteint ce janvier dernier. Cette connexion canadienne et l'inspiration de ces deux hommes distingués ont largement déterminé mon identification et mon attachement à cette Association internationale importante et unique.

Alors maintenant, pour paraphraser Frank Sinatra, le rideau va tomber pour la dernière fois et j'en suis certain ! Servir la cause de la justice personnelle et sociale pour les enfants, les jeunes et les familles est une entreprise particulièrement fascinante et d'une importance unique. Comme l'a dit Antoine de Saint Exupéry:

"Être un homme, c'est sentir en posant sa pierre que l'on contribue à construire le monde."

J'aimerais penser que ma propre pierre a apporté une certaine contribution à la construction d'un monde de justice pour les enfants, les jeunes et leurs familles. J'aurais sans doute pu faire plus, mais vous devrez excuser mes limites humaines!

Je vous remercie sincèrement de m'avoir donné le privilège et l'honneur d'être votre Président. J'ai pris un grand plaisir à vous représenter.

Sous peu, on vous demandera de confirmer la liste des candidats pour le nouveau Conseil et son Bureau et la liste des Membres d'Honneur à vie. Je saisis cette occasion pour les féliciter de leur élection. Je sais qu'ils sont plus que capables de faire face à leurs nouveaux défis. Je souhaite donc sincèrement "Bonne chance" à tous, bonne santé et bon courage. Vous savez que vous pouvez compter sur mon intérêt et mon soutien continu.

Je vais maintenant inviter le Trésorier, Michel Lachat, à présenter son rapport. En ce faisant, j'exprime de votre part notre gratitude collective ainsi que ma gratitude personnelle pour son travail formidable. Un des plus grands défis que brave notre Association est le besoin de nous procurer un appui professionnel pour l'administration et le secrétariat. Les exigences croissantes sont simplement trop pour des personnes bénévoles, particulièrement les juges à plein temps qui ont de plus en plus de dossiers en cours.

Je sais que votre Trésorier et le nouveau Bureau vont continuer les grands efforts de M. Lachat dans ce domaine. M. le Trésorier, s'il te plaît

Pour des raisons d'espace, il n'était pas possible d'inclure une copie du discours inaugural du Juge Beaulieu aux délégués du Congrès. Une copie électronique est disponible du Secrétaire Général sur demande.

Editor

UNE DATE POUR VOTRE AGENDA

**DROITS DE L'ENFANT ET SIDA
DU TABOU AUX STRATÉGIES D'INTERVENTION**

SION, SUISSE

du 14 au 18 octobre 2003

Lieu: Institut Universitaire Kurt Bösch (IUKB)
Box 4176, CH-1950 SION 4
Tél: +41-27-205.73.00 – Fax: +41-27-205.73.02
e-mail: ide@iukb.ch; web: www.childsrights.org

Langues: Français et anglais avec traduction simultanée pendant toutes les sessions plénières.

Contactez: Institut International des Droits de l'Enfant (IDE)
c/o IUKB
Case postale 4176, CH-1950 Sion 4 - Suisse.
Tél : (+41) 27-205.73.00; Fax : (+41) 27-205.73.02;
Email : ide@iukb.ch

COMITÉ GÉNÉRAL**2002 à 2006**

Alejandro Molina	Argentine	Dr Melita Cavallo	Italie
Arsenio F. Mendoza	Argentine	Francesco Mazza Galanti	Italie
Monica Vazquez	Argentine	Paolo Vercellone *	Italie
Atilio Alvarez	Argentine	Yu Shiraki	Japon
Juan Carlos Fugaretta	Argentine	Denise El Murr	Liban
Maria Fontemachi	Argentine	Meli Silvio	Malte
Jorge Zalduendo *	Argentine	David Carruthers	Nouvelle-Zélande
B. Wynn-Mackenzie	Australie	Andrew Becroft	Nouvelle-Zélande
Jenny Coate	Australie	Pat Mahony	Nouvelle-Zélande
Renate Winter	Autriche	Willie McCarney	Irlande du Nord
Claudia Fenz	Autriche	Waheed A Ch.	Pakistan
Paul Palkovits	Autriche	Justice Herrera	Philippines
Christian Maes	Belgique	Nimfa Vilches	Philippines
Herlinda Van de Wynckel	Belgique	Teresita Silva	Philippines
Colette Somerhausen *	Belgique	Henryka Veillard-Cybulska *	Pologne
Alyrio Cavallieri	Brésil	Alfredo Barbosa *	Portugal
Rodrigo Enout	Brésil	Vasiliy Popov	Russie
A. Guimaraes de Souza	Brésil	Oleg Osheev	Russie
R. de Oliveira Andrade	Brésil	Stuart Lynch	Écosse
D. Eyike Vieux	Cameroun	May Lucia Mesenas	Singapore
Lucien Beaulieu	Canada	Mark Tay	Singapore
Oscar D'Amours	Canada	Alenka Selih *	Slovénie
Jean Trépanier	Canada	D.S. Ncapayi	Afrique du Sud
Marcel Trahan *	Canada	Ooshara Sewpaul	Afrique du Sud
Gabriela Ureta	Chili	Belinda van Heerden	Afrique du Sud
Luz Mariá Barceló	Chili	Julia Sloth-Nielsen	Afrique du Sud
Yang Chengtao	Chine	Julio Lopes de Oruezabal *	Espagne
Shao Wenhong	Chine	Jan Alvå	Suède
Chen Jianguo *	Chine	Norman Knut	Suède
Carmen Palacios Serres	Colombie	Michel Lachat	Suisse
Avril Calder	Angleterre	A.F. Comte Fontana	Suisse
Daphne Gask *	Angleterre	Barbara Schellenberg	Suisse
Helle Niit	Estonie	Jean Zermatten *	Suisse
Herve Hamon	France	André Dunant *	Suisse
Daniel Pical	France	Jameleddine Khemakem	Tunisie
Yves Lernout	France	A. Betül Onursal	Turquie
Jean-Pierre Peign *	France	Geert Cappelaere	UNICEF (Belgique)
Frieder Dunkel	Allemagne	Len Edwards	USA
Sophie Ballestrem	Allemagne	David Mitchell	USA
H. Schuler-Springorum *	Allemagne	Mike Town	USA
Jürgen Dubbers	Allemagne	Michael Corriero	USA
Theresia Hoyneck	Allemagne	Paula Hepner	USA
Corinne Dettmeijer	Pays-Bas	Edward Healey *	USA
S de Pauw Gerlings-Dährn	Pays-Bas	Blanca Rios Vidal	Venezuela
Yaap van der Goes *	Pays-Bas	M Rengel de Tundidor	Venezuela

Le Comité Général se compose des représentants des associations nationales, les membres du Conseil et les membres d'honneur. Les membres du Comité Général sont nommés.

* Membres d'Honneur

PRIX VEILLARD-CYBULSKI 2006

L'Association Fonds Veillard-Cybulski, a comme but, notamment, de récompenser des travaux particulièrement méritants, surtout ceux qui apportent une contribution novatrice au perfectionnement des méthodes de traitement des enfants et adolescents et de leur famille en difficulté.

A cet effet, elle a institué **un Prix Veillard-Cybulski**.

Règles (résumé)

- Le prix est décerné **tous les 4 ans** à l'occasion du congrès quadriennal de l'Association Internationale des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille (AIMJF).
- Les travaux des candidats sont remis en **français, anglais ou espagnol**, en quatre exemplaires, avec un résumé de dix pages au plus, à l'adresse de l'Association Fonds Veillard -Cybulski.
- Le prochain prix sera décerné en 2006. Les travaux doivent parvenir au plus tard le 31 octobre 2005. Ils ne seront pas restitués.
- **Le lauréat recevra un prix de Fr.10'000 (dix mille francs suisses)**. Le Comité de l'AFVC détermine, le cas échéant, le montant du second prix. Au cas où des lauréats seraient classés ex -æquo, il serait procédé à un partage entre eux, sans que le montant total des prix ne soit augmenté.

Sion, novembre 2002.

Les candidatures doivent parvenir à l'Association Fonds Veillard -Cybulski

À l'adresse ci-dessus au plus tard le:

31 OCTOBRE 2005

Toute demande d'information est à envoyer à l'adresse suivante:

Association Fonds Veillard-Cybulski
c/o Institut International des Droits de l'Enfant (IDE)
Case postale 4176, CH-1950 Sion 4 - Suisse.
Tél: (+41) 27-205.73.00; Fax: (+41) 27-205.73.02. Email : ide@iukb.ch

HISTOIRE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE PREMIÈRE PARTIE

On me demande souvent d'expliquer les origines de notre Association, ses débuts, les buts et les objectifs des fondateurs et la signification du symbole de la Présidence. J'ai décidé de vous donner un bref aperçu en deux parties. La première partie (publiée dans ce numéro) couvre les neuf premiers Congrès. Ceux-ci ont traité une gamme énorme de sujets et ont eu pour résultat l'accumulation d'une véritable bibliothèque de documents si large qu'il serait impossible de donner un compte-rendu précis en quelques pages. Même un résumé des centaines de rapports nationaux et individuels, avec les autres documents, remplirait plusieurs grands tomes. Les actes publiés des huit premiers Congrès font environ deux mille pages. Il y a des possibilités pour une thèse de recherche pour toute personne qui désire un compte-rendu plus détaillé. J'espère que ce que j'ai reproduit ici fournira des informations suffisantes pour la majorité des lecteurs.

Willie McCarney, Président

Les Racines de l'Association

L'Association Internationale des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille a ses racines dans le premier congrès international des Tribunaux des Enfants à Paris en 1911, où plus de trois cents délégués étaient présents. Le Congrès traita des questions suivantes:

1. Le besoin d'avoir un code séparé pour le traitement judiciaire des mineurs;
2. le rôle des institutions caritatives;
3. la liberté surveillée et la probation - le rôle des tribunaux pour mineurs après la prononciation des peines.

Le Congrès adopta les résolutions suivantes:

Il ne faut pas entreprendre de poursuite judiciaire contre les enfants n'ayant pas atteint un certain âge (à spécifier). Quand il y a eu une infraction à la loi, un enfant qui n'a pas atteint cet âge doit être traité par un système spécial, c'est-à-dire un Tribunal pour Enfants. Ce système devrait consister en un tribunal, avec, de préférence, un seul juge, magistrat expérimenté, spécialement nommé pour examiner tous les problèmes de la jeunesse et qui a des connaissances particulières et une aptitude spéciale pour s'occuper des enfants; sa participation aux Tribunaux pour Enfants devrait être à plein temps et permanente. Il sera ensuite en mesure de prendre

les meilleures décisions possibles pour protéger et aider l'enfant.

Les enfants de moins de 16 ans accusés d'un crime qui ne sont pas poursuivis avec les adultes, ainsi que les jeunes entre 16 et 18 ans accusés d'un crime devraient comparaître devant des Tribunaux pour Mineurs, où les preuves seront appréciées différemment des Tribunaux adultes.

Un juge d'instruction nommé pour évaluer un enfant doit procéder à une enquête approfondie sur l'accusé et son environnement et lui faire subir un examen médical. Il doit le renvoyer à sa famille, si elle peut garantir son bon comportement, ou à une autre personne ou association dédiée au bien-être des enfants, ou bien à un établissement où il sera séparé des adultes ou des enfants plus âgés. Pendant cette période, le mineur doit rester sous la surveillance du Magistrat. Au début de la procédure, il aura un avocat de défense nommé qui sera un avocat ou un membre d'une organisation d'assistance approuvée. Le procureur doit être présent.

Le mineur doit comparaître devant le tribunal en personne; il doit y avoir des restrictions sévères pour les médias et seules les personnes désignées doivent avoir le droit d'être présentes. La publication de toute question traitée est à interdire sous peine d'amende, ainsi que la publica-

tion de photos et toute autre publicité concernant l'enfant. Lorsque des enfants sont impliqués ensemble avec des adultes, il faut prendre des dispositions spéciales pour les protéger de la publicité.

Le Tribunal doit avoir le pouvoir de rendre l'enfant à sa famille, de le mettre en liberté surveillée pour une durée spécifiée, ou de l'envoyer dans un établissement approprié jusqu'à l'âge de sa majorité. Il doit toujours y avoir la possibilité de revenir sur la décision initiale, en fonction du comportement de l'enfant.

Le Tribunal doit avoir les pouvoirs nécessaires pour infliger des amendes ou des peines d'emprisonnement aux parents qui par leur négligence sont responsables du comportement de leur enfant. Il doit aussi les obliger à payer les frais encourus par l'éventuel établissement où l'enfant peut être envoyé. Il est souhaitable que toutes les questions concernant le bien-être de l'enfant (les relations avec ses parents, la perte d'influence parentale, la garde, etc.) entrent dans la compétence du Tribunal.

Résolutions encore d'actualité

Il convient de noter que ces résolutions, adoptées il y a plus de 90 ans, ne seraient pas déplacées à un congrès aujourd'hui. Mais la résolution la plus importante de notre point de vue était un vote en faveur de la mise sur pied d'une organisation internationale. Malheureusement, vingt ans s'écoulèrent avant la réalisation de cette résolution.

Fondation de l'Association en 1928

Un groupe de juges du Tribunal pour Mineurs, réunis à Paris en juillet 1928 pour un Congrès sur la protection des droits de l'enfant a redit le besoin d'une organisation internationale. Ils étaient frappés par le nombre de problèmes qu'ils avaient en commun, mais se trouvaient impuissants sans plan ou préparation. Ils élirent le comité suivant pour poursuivre leurs objectifs: Président Henri Rollet (France), Vice-Président Paul Wets (Belgique), secrétaire Herr

Franck (Allemagne) avec Pierre de Nemeth (Hongrie) Enrico de Benito y de la Llave (Espagne) et Antoni Komorowski (Pologne) comme membres.

Il fut décidé, en l'honneur du rôle de pionnier joué par les Belges, et en particulier par le Juge Wets, que Bruxelles devrait être le siège de la nouvelle association et devrait accueillir le premier congrès. Quinze pays qui avaient mis sur pied des systèmes judiciaires spéciaux pour mineurs acceptèrent l'invitation à s'affilier. Ainsi naquit l'Association Internationale des Magistrats de la Jeunesse.

L'Association était accessible à tous les magistrats concernés par l'administration de systèmes judiciaires pour enfants et avait, pour but principal, d'encourager la discussion de toutes les questions portant sur les tribunaux pour mineurs et le bien-être des enfants, en organisant des congrès internationaux. Le but fondamental des congrès devait être le développement de nouvelles idées et l'encouragement de collaborations entre ceux qui s'occupent des enfants mal adaptés.

Ces premiers pionniers étaient d'accord qu'en exerçant leur vocation de juges des mineurs, les magistrats du tribunal pour mineurs sentent parfois le besoin de savoir qu'il y en a d'autres, ailleurs dans le monde, qui s'engagent dans la même lutte, armés des mêmes idéaux. Ils étaient d'accord que les magistrats du tribunal pour mineurs doivent se considérer avant tout comme des avocats, bien qu'ils doivent aussi connaître les techniques éducatives et socio-éducatives pertinentes; ils étaient d'accord que les délinquants mineurs doivent être considérés comme des personnes ayant besoin d'aide et d'éducation plutôt que comme des criminels.

Les membres de l'AIMJ se donnèrent pour tâche de renforcer les liens entre eux, afin d'essayer de trouver des réponses à ces problèmes ensemble, par l'échange d'idées et d'expériences.

Le premier Congrès de la nouvelle Association Internationale eut lieu à Bruxelles du 26 au 29

juillet 1930. Après une discussion sur les statuts gouvernant l'Association, l'Association fut formellement constituée dans l'esprit de la Société des Nations.

Les Statuts

Selon ses Statuts, l'Association avait les objectifs suivants:

1. servir de lien entre les magistrats des tribunaux pour mineurs dans les pays divers, afin d'entretenir la communication internationale des expériences dans ce domaine.
2. considérer toutes les questions ou difficultés dans ce domaine qui sont liées aux relations internationales: défendre les principes d'une juridiction séparée pour les jeunes et essayer de convaincre les Etats, démunis d'une telle juridiction séparée, de ses avantages.
3. étudier collectivement le caractère de tels systèmes de juridiction dans le but de les améliorer dans chaque pays.
4. faciliter, à travers la coopération internationale entre les membres, le traitement le plus approprié pour les personnes impliquées dans des poursuites judiciaires liées aux questions familiales et sociales dans d'autres pays, à travers l'échange de documentation relative aux procédures et d'autres aspects difficiles.
5. encourager les recherches sur la délinquance juvénile et ses causes dans tous les pays; ainsi, on peut à la fois combattre ses effets et (en particulier) viser la prévention. Il s'agit de chercher à améliorer la condition morale et matérielle de la jeunesse et en particulier la condition des enfants qui sont abandonnés ou malheureux pour d'autres raisons.

Le deuxième Congrès, à Bruxelles en 1936, illustra la raison d'être de notre association. Les délégués purent comparer des points de vue divers sur les problèmes divers présentés pour discussion, et on mit l'accent sur les solutions requises au niveau national et international.

Le troisième Congrès eut lieu à Liège, du 17 au 20 juillet 1950. Le Congrès observa avec satisfaction:

- que le jeune délinquant n'était plus considéré, en principe, comme un coupable à punir, mais comme un être humain en évolution qui doit être éduqué et protégé.
- que dans de nombreux pays, il y avait un mouvement croissant en faveur de la coordination d'action dans les cas d'enfants dont l'éducation, la situation familiale, juridique ou sociale est, de quelque manière que ce soit, difficile, irrégulière ou mal adaptée.
- que la plupart des nations s'orientaient vers la reconnaissance qu'un enfant qui commet un acte qui autrement serait un crime ne devrait pas être traité par la juridiction pénale, mais par un système juridique séparé de celui applicable aux adultes. Ce système juridique s'inspire de la nécessité de protéger et éduquer l'enfant jusqu'au stade où il peut de nouveau se considérer comme faisant partie d'une famille et de la société.

La suivante évolution importante fut annoncée lors du quatrième congrès qui eut lieu à Bruxelles en 1954. L'Assemblée Générale du 3^e Congrès avait constaté que la réalisation de ses objectifs était entravée par le manque de fonds disponibles. Afin d'alléger ce problème, des négociations furent entamées avec succès pour que l'Association soit reconnue comme organe consultatif à l'UNESCO. Ceci fut formellement ratifié le 10 avril 1952 et approuvé par la réunion de l'Assemblée Générale à Bruxelles en 1954.

En 1958, lors de l'Assemblée Générale du 5^e Congrès, qui se réunit une fois de plus à Bruxelles, on a souligné que l'Association n'était pas seulement ouverte aux magistrats des tribunaux pour mineurs, mais aussi à d'autres individus exerçant une juridiction sur les jeunes; par exemple, les membres de comités pour la protection des enfants ou les membres de commissions, qui dans certains pays, en particulier en

Scandinavie, prennent la place des tribunaux pour mineurs.

Le sixième Congrès eut lieu à Naples du 26 au 29 septembre 1962, le premier Congrès à être organisé en dehors de la "patrie élue de la protection des enfants" - la Belgique.

Quant il fut le moment d'organiser le 7^e Congrès à Paris (du 18 au 23 juillet 1966), il y eut beaucoup de progrès à signaler.

Le fait le plus significatif fut qu'en 1963, l'Association avait été officiellement reconnue et avait reçu une subvention du Gouvernement Belge par Décret Royal.

Il en résulta un programme de recherche sur la sélection et la formation des magistrats du Tribunal pour Mineurs.

Le Conseil d'Administration avait déjà établi une routine de trois réunions par année et l'importance croissante de l'Association était attestée par les tendances suivantes:

- le renforcement des liens entre magistrats de nombreux pays;
- des échanges entre juges et magistrats pour des visites d'études, pour observer comment les jeunes étaient pris en charge dans des systèmes judiciaires différents;
- la représentation au sein de divers congrès internationaux pour communiquer les avis des magistrats et des autres professionnels impliquées dans les activités de l'Association;

- la participation à une "table ronde" annuelle de diverses organisations non gouvernementales intéressées à la protection des enfants et des familles;
- la publication d'une revue annuelle - plus tard, l'Association allait publier la "Revue Internationale de l'Enfant" en collaboration avec l'Union Internationale pour la Protection de l'Enfant";
- un programme pour la traduction en anglais, français et espagnol de documents divers, y compris un résumé des six premiers congrès, le code international des droits de l'enfant et un résumé du travail de l'Association auprès de l'ONU pour étudier la délinquance des mineurs.

Le huitième Congrès eut lieu à Genève en 1970 et se concentra sur les droits de l'enfant au sein de la famille. 300 participants représentant 48 pays discutèrent des moyens possibles de diminuer l'écart entre les textes de loi et les acquis réels.

Au moment du 9^e Congrès, qui eut lieu à Oxford en 1974, l'Association avait attiré des membres du monde entier. Il y eut des délégués de tous les continents, provenant de pays lointains comme: Brésil, Finlande, Kenya, Sénégal, Russie, les États-Unis et Samoa Occidental. Cette représentation à l'échelle mondiale pour discuter du thème: "La justice pour mineurs dans un monde en mutation" attesta de l'importance énorme qu'on attachait, à juste titre, aux problèmes des jeunes.

À suivre dans le prochain numéro

LES JUGES PROMETTENT DE DÉFENDRE L'ENVIRONNEMENT

Un comité de 127 juges de haut rang de 62 pays, réunis pour le Sommet de la Terre à Johannesburg a admis que bon nombre de lois internationales destinées à protéger l'environnement et sauver les espèces de l'extinction étaient "lettre morte", faute de mesures prises pour les faire respecter.

Le comité qui s'est réuni au Sommet de la Terre à Johannesburg a promis de promouvoir les lois environnementales à travers le monde et de défendre les pauvres dans une lutte pour un meilleur environnement. Cela fait partie de leur devoir de défendre les droits humains.

En signant les "Principes de Johannesburg sur l'application de la loi et le développement durable", ils ont promis de sévir contre la pollution et les crimes contre l'environnement, et de combattre les développements urbains nuisibles à l'environnement.

En annonçant le plan lors du Sommet de la Terre, le Premier Président de la Cour d'Appel d'Afrique du Sud, Arthur Chaskalson, a dit: "Les lois sont inefficaces sauf si elles sont appliquées, et il existe beaucoup de lois sur l'environnement qui n'ont pas été appliquées."

"Nous disons dans cette déclaration qu'à travers tous les continents nous avons l'engagement de faire respecter les lois en vigueur et désormais nous devons contribuer activement à la tâche de donner de la force aux lois environnementales."

L'idée de faire participer les juges au sommet de Johannesburg est venue de Klaus Toepfer, le directeur en chef du programme environnemental des Nations Unies, qui a dit être étonné des réponses enthousiastes.

"Nous avons plus de 500 accords et traités sur le plan international et régional qui couvrent tous les domaines, de la protection de la couche d'ozone à la conservation des océans et des mers", a déclaré M. Toepfer. "Les pays ont des lois nationales aussi, mais à moins qu'elles ne soient respectées et appliquées, elles ne sont pas beaucoup plus symboliques et restent lettre morte.

"C'est une problématique qui touche des milliards de personnes qui se voient effectivement refuser leurs droits et c'est un souci non seulement national, mais régional et mondial. Dès le début, les juges ont montré leur enthousiasme pour l'idée et un désir unanime d'agir. C'est l'acquis concret de ce sommet."

M. Chaskalson a dit: "Depuis plus de 50 ans, nous développons le concept des droits humains, mais les droits environnementaux constituent une partie intégrale des droits humains. Ces lois devraient apporter de meilleures conditions pour tout le monde. Le droit humain à la vie est lié au droit à un niveau de vie décent."

Pour donner un exemple du genre d'actions où les juges devraient s'impliquer, M. Chaskalson a cité la Cour Suprême indienne. Celle-ci avait reçu une lettre dénonçant que les lois sur la pollution atmosphérique n'étaient pas appliquées. Personne n'avait déposé une plainte officielle, mais les juges ont entamé une enquête.

"Il y avait violation manifeste de la loi, alors ils ont pris l'initiative, reconnaissant l'incapacité des personnes les plus directement touchées de faire face au problème. Ils ont prononcé des décisions judiciaires à l'encontre de ceux qui enfreignaient la loi et les abus ont été arrêtés."

Le résultat est une amélioration de la qualité de l'air à Delhi, y compris l'introduction de voitures à gaz qui respectent les lois sur la pollution.

M. Chaskalson a dit qu'il y avait plusieurs exemples d'abus où les pauvres, qui souffraient le plus des effets de la pollution, n'avaient pas la possibilité d'attaquer les responsables en justice. Ceci signifiait qu'aucune action n'était entreprise, mais les juges avaient le devoir de faire respecter la loi, et si cela signifiait trouver des organisations non gouvernementales et les encourager à venir au tribunal, alors cela serait fait pour améliorer les choses. "C'est un nouveau développement pour nous et nous avons l'intention de commencer aujourd'hui", dit-il.

**ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES MAGISTRATS DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE
XVII CONGRÈS MONDIAL**

Le XVII^e Congrès Mondial de l'Association Internationale aura lieu en 2006.

La ville et le lieu du prochain Congrès doivent être fixés sans tarder, afin d'éviter les difficultés rencontrées par les organisateurs du XVI^e Congrès.

Si vous désirez accueillir le Congrès chez vous, veuillez vous annoncer le plus tôt possible.

Il faut envoyer des candidatures à notre Secrétaire Général:

corinne.dettmeijer@xs4all.nl

avec une copie au Président:

w.mccarney@btconnect.com

avant le 30 juin 2003.

Les candidatures doivent inclure:

Des propositions détaillées de la part des organisateurs pour assurer la bonne gestion financière du Congrès.

La candidature doit inclure un budget provisoire, donnant les détails des subventions officielles ou privées, ainsi que le montant de la taxe d'inscription, pour faire face à toutes les dépenses.

Le poste dépenses doit prendre en compte le coût de la traduction simultanée dans les trois langues officielles.

La candidature doit inclure:

- les détails sur le lieu des réunions officielles du Congrès;
- l'accueil et le logement des participants;
- un aperçu général du programme de travail (horaire etc.);
- les visites et démonstrations pertinentes au thème;
- les activités touristiques et de détente pour les participants;
- la couverture médiatique;
- la préparation d'un rapport final (avec résolutions et suggestions), ainsi que les délais et moyens de distribution aux membres.

Les articles pour la Chronique sont à envoyer directement au :

Dr Willie McCarney

Rédacteur en Chef,

**"St. Martin", 175, Andersonstown Rd., Belfast. BT11 9EA
Irlande du Nord.**

Tél: +44 28 9061 5164; Fax: +44 28 9061 8374;

E-mail: w.mccarney@btconnect.com

Les articles doivent être dactylographiés. Nous serions reconnaissants de recevoir des copies dans nos trois langues officielles (anglais, français, espagnol) si possible.

**Autrement, les articles peuvent être envoyés
à tout membre du Comité de Rédaction
dont les coordonnées figurent ci-dessous
(avec les numéros de téléphone ou de fax si disponibles).**

Merci!

M. Oscar D'Amours
Juge Coordonnateur,
Cour du Québec
410, Rue de Bellechasse Est
H2S 1X3 Montréal
Canada
E-mail:
odamours@sympatico.ca

Jacob J. van der Goes
Molenstraat 15,
4851 SG Ulvenhout,
Pays-Bas.
Tél/Fax: 31 76 5612640
E-mail: j.vandergoes@tip.nl

Mónica Vazquez Larsson,
Av. Coronel Diaz 2333
Piso 13 "A"
(1425) Buenos Aires
Argentina
Tél: (54 -11-) 48001160
Fax: (54 -11-) 48001161
E-mail: larsson@satlink.com

Dra Gabriela Ureta
Juez 7° Juzgado Menores
Talavera de la Reina, calle 17,
n° 656,
Las Condes 6780453
Santiago
Chili
E-mail: gureta@vtr.net

Prof. Jean Trepanier,
École de criminologie,
Université de Montréal,
C.P. 6128,
Succursale Centre-Ville,
Montréal, Québec,
H3C 3P8, Canada.
Tél: 1 514 346 61 11
E-mail:
trepanje@ERE.UMontreal.ca

Dr Atilio J. Alvarez
Defensor de Menores
Santos Dumont 2380
1426 Buenos Aires
Argentine
E-mail:
infanciayjuventud@yahoo.com.ar